



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Aide technique

Question écrite n° 8054

Texte de la question

M. Andre Thien Ah Koon appelle l'attention de M. le ministre des départements et territoires d'outre-mer sur la baisse sensible des reponses positives aux candidatures d'aide technique volontaire (ATV). Compte tenu de l'augmentation constante des jeunes diplomes en age d'effectuer leur service militaire, et de l'attrait exerce par la formule de l'aide technique aupres des interesses, soucieux de trouver un champ d'application aux connaissances acquises, il lui demande de bien vouloir lui preciser la politique qu'il entend mener dans ce domaine. Il lui demande de lui indiquer si la definition de secteurs prioritaires est envisagee afin de permettre une meilleure orientation des candidats et d'eviter des demarches inutiles aupres des administrations qui ne beneficieraient pas de l'application de cette mesure.

Texte de la réponse

La preoccupation qu'exprime l'honorable parlementaire touche a plusieurs aspects de l'administration du service national au titre de l'aide technique. Sur la baisse des reponses positives aux candidatures des volontaires de l'aide technique, il y a lieu de preciser que celles-ci sont retenues dans la mesure ou elles correspondent aux qualifications exigees pour les emplois offerts. La definition des dits emplois incombant aux employeurs, il n'y a pas toujours coincidence entre les besoins exprimes et les candidatures disponibles. Il importe de rappeler que, compte tenu du niveau de qualification eleve requis pour les postes du service de l'aide technique, les jeunes gens titulaires d'un report special d'incorporation (prevu par l'article L. 9 du code du service national), qui les destine par choix de depart a cette forme du service national, sont recrutes en priorite. Le service de l'aide technique ne saurait donc accueillir tous les candidats potentiels, car les emplois concernes sont limites en nombre et tres varies quant a la nature des qualifications exigees. Ces limites conduisent tout naturellement a privilegier la satisfaction des besoins estimes prioritaires par les responsables locaux pour le developpement economique de l'Outre-Mer. La definition de secteurs prioritaires se fait en concertation avec les employeurs a qui incombe la charge financiere des volontaires de l'aide technique. Quant a la selection de ces derniers, elle resulte d'un equilibre variable chaque annee, entre le nombre d'appels susceptibles d'etre affectes, les emplois ouverts et les candidatures disponibles. Chaque annee, environ un millier de jeunes gens sont ainsi concernes. Un effort d'information accru en direction des jeunes gens interesses par cette forme du service national sera entrepris pour assurer une meilleure orientation des postulants.

Données clés

Auteur : [M. Thien Ah Koon André](#)

Circonscription : - RL

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 8054

Rubrique : Service national

Ministère interrogé : départements et territoires d'outre-mer

Ministère attributaire : départements et territoires d'outre-mer

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 22 novembre 1993, page 4102

Réponse publiée le : 24 janvier 1994, page 372